



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2020, le 20 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 14 octobre 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BOYER Fabrice, Mme CAREL Jocelyne, M. CHOMEL DE JARNIEU Régis, Mme COLLOT Murielle, Mme CONCHERI Sarah, M. COURBEY Pierre-Jean, M. DANIEL Philippe, M. FRANÇOIS Jean-Paul, Mme GARNIER Francine, M. GEORGE Dominique, M. HERIAT Maurice, Mme JOCHAUD DU PLESSIX Laurie, M. LAVOIL Jacques, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, M. MINUTIELLO Bruno, M. MULLER Bernard, Mme PAILLARD Catherine, M. PLUMET Pascal, Mme VOURION Laure, M. WAGNER René.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme FALQUE Rose-Marie excusée donne pouvoir à M. MINUTIELLO Bruno, Mme KWIECIEN Linda excusée donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. MERCIER Thierry excusé donne pouvoir à M. HERIAT Maurice, M. RITZ Gérard excusé donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jean-Paul.

Etaient excusés :

M. COLIN Philippe, M. FOINANT Dominique, M. GEX Christian, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par Mme CONCHERI Sarah, M. LAMBLIN Jacques remplacé par Mme GARNIER Francine, M. MARTET Olivier, M. SONREL Christophe.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée et M. RICHARD Claude, présent.

A été nommé comme secrétaire de séance : M. COLIN Philippe.

2020-039 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°2

Des ajustements sont nécessaires au budget Principal :

- pour permettre l'écriture des amortissements des subventions d'équipements versées dans le cadre du « fond d'amorçage hébergeur » et dans le cadre des subventions versées au particulier dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique.

Conformément à la délibération prise précédemment, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans.

- d'autre part, dans le cadre de notre nouvelle mission de conseil en énergie partagée conventionné avec l'ADEME, permettre l'achat de matériel spécifique.

En effet, il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de la convention un accompagnement financier est accordé à hauteur de 15 000 € sur la base de 22 500 € de dépenses liées à la création du poste.

Ainsi, la décomposition est prévue de la manière suivante dans l'annexe financière ADEME :
Dépenses d'Equipement liées à la création de poste de chargé de mission

- Ordinateur, bureautique, mobilier, outillage spécifique : 12 500,00 €* de dépenses éligibles

- Travaux d'aménagements : 10 000,00 €*
*Hors taxes récupérables ou FCTVA

L'imputation budgétaire liée à l'outillage n'avait pas été prévue lors du vote du budget.

Investissement recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
040	280422	Bâtiments et installations	+ 20 410,32 €
13	1318	Autres subventions d'investissement	+ 44,10 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 20 410,32 €

Investissement dépenses

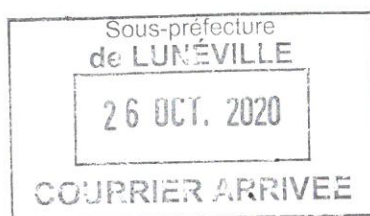
Chapitre	Article	Nature	Montant	
040	13918	Autres	+	44,10 €
204	20422	Bâtiments et installations	-	3 100,00 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	+	3 100,00 €

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Montant	
042	6811	Dotations aux amortissements	+	20 410,32 €
023	023	Virement à la section d'investissement	-	20 410,32 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°2 du budget de la Principal 2020 selon les écritures comptables décrites



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président, Philippe DANIEL